



## ANNULER / SUPPRIMER UNE DEMANDE



- ✓ Une demande annulée reste dans le logiciel SI-SIAO au statut *Annulée*.
- ✓ Une demande supprimée disparaît totalement du logiciel.

### ANNULER UNE DEMANDE D'INSERTION

Il convient d'annuler une demande d'insertion :

- ✓ si un ménage n'est plus en demande d'un hébergement/logement ;
- ✓ si un ménage ne se manifeste plus.

! Quoiqu'il en soit, après 6 mois sans actualisation, la demande du ménage sera automatiquement annulée, avec le motif ci-dessous **1** :

Demande annulée par Opérateur SIAO le 31/05/2021

Motif de l'annulation	Commentaire du SIAO
<b>1</b> Demande annulée automatiquement par absence de mise à jour dans les délais impartis	Non disponible

Demande N° 43556233 - Demande annulée

Pour annuler une demande :

- ✓ entrer dans la demande du ménage,
  - soit en passant par une liste du menu *Accueil* (selon le statut de la demande) ;
  - soit en passant par le menu *Consultation, recherche ou création de personnes et ménages*.
- ✓ cliquer sur le bouton noir *Annuler*.

Télécharger la fiche Imprimer la demande

Toutes les informations sont sauvegardées  
Dernière mise à jour le 12/03/2024 à 16:12 par Prescripteur1 FORMATION95

ations

Demande d'insertion

Annuler Enregistrer la demande

Annulation de la demande d'insertion

Les champs indiqués par une \* sont obligatoires

Souhaitez-vous réellement annuler la demande?

Motif \*

Contact perdu avec demandeur

Commentaire \*

le ménage ne répond plus aux sollicitations

957 caractères restants

✓ Confirmer l'annulation **2** ✕ Annuler

- ✓ une fenêtre apparaît, pour permettre de sélectionner un motif d'annulation : rentrer un commentaire et *Confirmer l'annulation*.
- ✓ il est également possible de renoncer à l'annulation en cliquant sur le bouton *Annuler* **2** de cette fenêtre.

! À noter : Le SIAO peut, dans certains cas, réactiver une demande annulée, puisqu'elle existe encore dans le logiciel.

## SUPPRIMER UNE DEMANDE D'INSERTION

Pour pouvoir être supprimée, la demande doit être au statut *Transmise*, *Annulée*, ou *En cours de création*.

Il convient de supprimer une demande d'insertion s'il y a 2 demandes actives (ou plus) dans le dossier du ménage. Dans ce cas, le SIAO peut demander au travailleur social de supprimer la demande la plus récente : comme il s'agit d'un doublon, il n'est pas utile de la conserver dans le système.

Pour supprimer une demande d'insertion :

- ✓ entrer dans la demande du ménage :
  - soit en passant par une liste du menu *Accueil* (selon le statut de la demande) ;
  - soit en passant par le menu *Consultation, recherche ou création de personnes et ménages*.
- ✓ cliquer sur le bouton rouge *Supprimer* 3.



- ✓ une fenêtre *Suppression de la demande d'insertion* s'ouvre, permettant de :
  - renoncer à la suppression (répondre *Non*) ;
  - ou de valider la suppression (répondre *Oui*).

